

Un plan d'Opération Interne (POI) est élaboré par Lacroix. Il est destiné à maîtriser dans les plus brefs délais les accidents circonscrits au site industriel en mettant en œuvre les moyens d'intervention interne de l'usine. Lacroix dispose d'un piquet incendie et l'ensemble du personnel participe régulièrement à des formations de manipulation des extincteurs. En cas de nécessité, il est prévu le renfort par les centres de secours des communes alentour.

Si le sinistre prenait de l'ampleur et venait à sortir des limites du site le Plan Particulier d'Intervention (PPI) serait déclenché par le Préfet.

Nous organisons chaque année un exercice POI en partenariat avec les Services d'Incendie et de Secours, les Services Médicaux d'Urgence et la Gendarmerie afin de tester ces procédures d'urgence.

Ces exercices sont périodiquement couplés avec un exercice PPI.

De plus, Lacroix perpétue une culture de prévention rigoureuse et volontariste, passant par la mise en œuvre de moyens concrets et efficaces :

- L'analyse des risques, comme préalable incontournable à toute nouvelle activité ou modification significative
- La surveillance des installations et des produits (gardiennage, clôtures, contrôle mensuel des dépôts...)
- La qualification des produits et des moyens par des essais de sécurité
- L'entretien et l'inspection périodique des équipements, installations et moyens de sécurité (audit, entretien des coupe-feu et des merlons)
- La formation du personnel
- L'entraînement aux situations d'urgence (exercice POI annuel, évacuation générale...)

LACROIX VOUS ALERTE

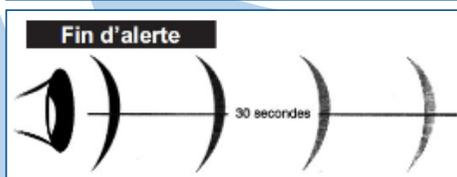
En cas d'Accident :

Dans le cadre de notre plan d'urgence (POI), nous prévenons individuellement toutes les personnes résidant dans les périmètres d'exposition aux risques.

Ceci est réalisé par téléphone, en cas de non-réponse, un personnel Lacroix est dépêché sur place afin de prévenir toute personne susceptible d'être exposée.

En cas de déclenchement du PPI, vous entendez une sirène modulée qui signal le début de l'alerte.

Les sirènes POI et PPI sont testées chaque 1er jeudi du mois.



- ▶ Dans certains cas la circulation sur la départementale 611 peut être interrompue pour des raisons de sécurité



• NE PAS TELEPHONER

N'essayez pas de joindre le site ou les pompiers : nous nous organisons pour assurer les secours et votre sécurité



• NE RESTEZ PAS PRES DES SURFACES VITREES

Les bris de vitres peuvent provoquer des coupures multiples, si vos fenêtres sont ouvertes, ne les fermez pas



• NE VOUS DEPLACEZ PAS

Pour votre sécurité et afin de ne pas gêner les secours, n'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité



• NE SORTEZ PAS

Vous pourriez être atteints par des projections potentielles liées à l'effet de souffle. Si vous êtes dehors, entrez dans le bâtiment le plus proche



• NE JOUEZ PAS LES BADAUDS

Vous vous exposez inutilement

• RESTEZ A L'ECOUTE ET SOYEZ COOPERATIF

Le maire, le préfet ou leur représentant peuvent vous dicter une conduite à tenir.

Route de Gaudiès
09 270 MAZERES

Tél. : 05 61 67 79 00 Fax. 05 61 67 79 85

Email : laurent.roy@etienne-lacroix.com

Responsable service SSE

INFORMATION SUR LE RISQUE INDUSTRIEL 2017

En application de l'AM du 10.03.2006
relatif à l'information des populations



Le site Lacroix de Mazères est soumis à l'obligation d'information du public périodiquement (arrêté du 10 mars 2006 relatif à l'information des populations).

Cette plaquette d'information est distribuée aux populations résidant dans les zones de protection. Elle est disponible sur simple demande.

Pour l'obtention de toute information complémentaire, une demande écrite devra être adressée au chef d'Etablissement.

PRÉSENTATION DE NOTRE ACTIVITÉ

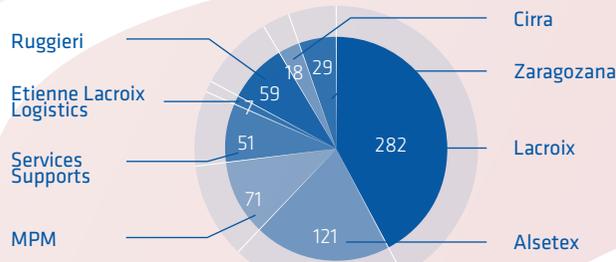
Nous sommes spécialisés dans le domaine de la pyrotechnie qui représente le cœur de notre métier.

Nous étudions, développons, industrialisons, puis fabriquons des produits pyrotechniques.

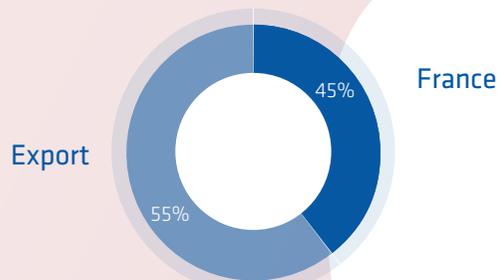
Lacroix se place en leader dans les domaines des feux d'artifices, de la signalisation, de la simulation, de l'entraînement, de la lutte contre les fléaux naturels et de la contre mesure militaire.



EFFECTIF : 638



CHIFFRE D'AFFAIRE : 139 M€



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La quantité de produits explosifs fabriqués, mis en œuvre et stockés étant supérieure à 10 tonnes, l'établissement de Mazères est classé installation Autorisée avec Servitude (AS) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Nous sommes donc soumis à la réglementation Seveso 3 (arrêté du 26 mai 2014) ainsi qu'à la réglementation propre aux établissements pyrotechniques.

Notre site est autorisé à exploiter par l'arrêté préfectoral du 24 juin 2005.

LACROIX SE CONFORME A LA REGLEMENTATION

Nous avons mis en place un système de gestion de la sécurité et tenons à jour :

- **Une Etude de Danger**, pour le site et son Environnement, a été réalisée par Lacroix sous le contrôle de l'inspection des installations classées (dernière mise à jour effectuée en Janvier 2016). Elle dresse un état des lieux des phénomènes dangereux et accidents majeurs susceptibles de survenir sur le site et décrit les systèmes de protection mis en place (éloignement, merlon, protection foudre...).

- **Des études de sécurité travail** pour chacune de nos activités approuvées par l'Inspection du travail après avis de l'Inspection des Poudres et Explosifs. Ces analyses permettent d'adapter continuellement notre politique de sécurité et définir les mesures les plus adaptées pour réduire le risque.

Au-delà des exigences règlementaires, nous sommes engagés dans une démarche ISO 14 001 et nous nous efforçons d'améliorer en continue la prise en compte de l'environnement dans l'ensemble de nos processus (conception, développement, fabrication...).

LES PRODUITS ET LEURS EFFETS

Les matières et objets pyrotechniques mis en œuvre sur le site sont de différentes catégories :

- Certaines substances, dans des conditions particulières de confinement et d'initiation, peuvent déflagrer ou détoner (1.1).
- Certains objets fabriqués ou certains produits en cours de fabrication dans les outillages de mise en œuvre (presse...) peuvent générer des éclats ou provoquer des projections par propulsion (1.2).
- Les substances utilisées pour la fabrication des artifices, les artifices terminés et les produits intermédiaires comportent essentiellement un danger d'incendie (1.3). L'incendie peut être provoqué par des sollicitations d'origine mécanique, thermique ou électrique.

LES RISQUES ASSOCIÉS AUX PHÉNOMÈNES DANGEREUX

Les scénarios extrêmes, très peu probable, correspondent à l'explosion d'un dépôt de produits pyrotechniques.



Explosion : création d'une onde de choc avec possible projection de débris et bris de verre, pouvant entraîner des lésions, des brûlures, voire des effets mortels en cas d'effondrement des structures porteuses.



RISQUE DE PROJECTION

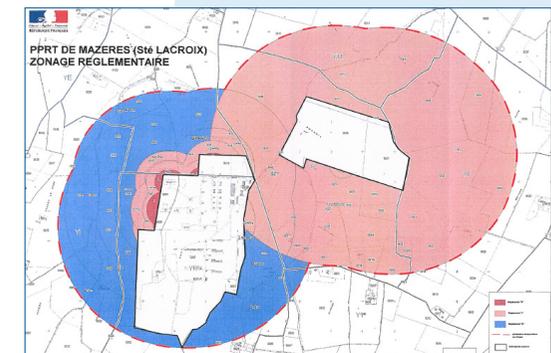
Projections : atteinte de biens ou de personnes par des éclats générés par certains produits pyrotechniques.



Incendie : dégagement de chaleur avec formation d'un nuage toxique qui se déplace avec le vent en se diluant, pouvant avoir des effets asphyxiant par inhalation ou neurotoxique, provoquant des nausées ou des irritations ou brûlures des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

Pour éviter les effets dominos et les explosions en masse, les stockages sont tous séparés entre eux par des distances d'isolement conséquentes.

Ceci a conduit l'État à définir une zone de sécurité en périphérie immédiate de l'établissement (règlement PPRT - Plan de Prévention des Risques Technologiques) : des servitudes d'utilité publique y sont instaurées en accord avec les pouvoirs publics afin de limiter l'urbanisme autour du site.



Principe d'interdiction stricte



Principe d'interdiction avec aménagement



Constructions possibles sous réserves